

3-Nov-2018 - À la une

3 questions à Valérie Mancret-Taylor, Directrice Générale de l'Agence nationale de l'habitat



Avec le programme Habiter Mieux, l'Agence nationale de l'habitat est devenue un acteur majeur de la lutte contre la précarité énergétique. Pouvez-vous nous faire un rapide bilan du programme Habiter Mieux, de ses premières retombées sociales, environnementales et économiques et nous préciser ses perspectives ?

Habiter Mieux a permis, à ce jour, de rénover plus de 270 000 logements, avec une qualité de résultats reconnue par l'ensemble des acteurs, dont la Cour des comptes qui a salué l'efficacité du programme aussi bien dans sa gestion rigoureuse que pour la pertinence des objectifs atteints en termes de réduction de la précarité énergétique (gain énergétique moyen de 40 % pour un coût moyen de travaux de 18 000€ TTC environ) et d'amélioration significative des conditions de vie et de

santé des occupants du logement.

L'évaluation approfondie du programme sur 40 ménages significatifs de la diversité des bénéficiaires a montré un gain de confort conséquent, une diminution importante de la facture énergétique (de près de 35%) et des effets sanitaires réels (un meilleur environnement thermique et hygrométrique, un renouvellement de l'air intérieur plus optimal) . En outre, Habiter Mieux est également un vecteur de développement économique pour les artisans et entreprises, en particulier ceux de proximité

Le modèle d'action d'Habiter Mieux a également fait ses preuves. En effet l'identification et la sensibilisation des ménages en situation de précarité jusqu'à l'accompagnement tout au long de la démarche de travaux (diagnostic et choix des travaux les plus efficaces, mobilisation des aides financières disponibles, aide au suivi des travaux) par des opérateurs en charge d'apporter toute l'ingénierie sociale, technique et

financière nécessaires permettent de toucher les publics les plus fragiles.

La lutte contre la précarité énergétique est une politique désormais indubitable et pérenne qui est réaffirmée dans le plan Climat et dans le plan de rénovation énergétique des bâtiments.

Notre perspective commune est inscrite dans l'objectif fixé par le gouvernement : rénover énergétiquement 75 000 logements par an sur le quinquennat. Cet objectif ancre de façon déterminante l'action de l'Anah et de ses opérateurs conseils, comme SOLIHA, dans la lutte contre la précarité énergétique

Pour aller plus loin et accompagner au mieux les ménages qui en ont besoin, depuis janvier l'Anah propose en plus d'Habiter Mieux sérénité, une nouvelle aide, « Habiter Mieux agilité », qui s'adresse aux propriétaires occupants souhaitant réaliser rapidement un seul type de travaux. L'enjeu est de promouvoir une rénovation énergétique abordable pour redonner du confort thermique aux plus fragiles.

Je souhaite partager avec vous la progression du programme « Habiter mieux » -toutes aides confondues- au premier semestre : + 30 % d'aides attribuées par rapport à l'été 2017. La dynamique est au rendez-vous, elle se confirme à la fin septembre et s'installe assez durablement. Notre service en ligne monprojet.anah.gouv.fr qui permet de faire la demande d'une aide aux travaux est maintenant opérationnel sur l'ensemble du territoire pour les propriétaires occupants, ce nouveau mode de contact pour faire sa demande est incontestablement un facteur facilitateur de l'accès à nos aides, et en particulier à Habiter Mieux.

[Avec les programmes Cœur de Ville et Logement d'abord, l'Agence nationale de l'habitat est également appelée à jouer un rôle majeur dans la lutte contre les fractures sociales et territoriales qui s'installent dans notre Pays. Pouvez-vous nous dire en quoi l'Agence, les dispositifs qu'elle propose, peuvent permettre la requalification d'un centre-ville ou le développement d'une offre privée de logements locatifs bon marché ?](#)

Les cohésions sociale et territoriale sont les deux faces d'un même enjeu politique de solidarité et de solidité entre les territoires et entre les habitants. Par son histoire, ses priorités et ses dispositifs, l'Anah est depuis plus de 45

ans un des acteurs majeurs de la cohésion des territoires.

L'Anah est un partenaire incontournable des collectivités locales dans l'amélioration de leur centre ancien. Elle intervient au travers de deux dispositifs principaux l'OPAH RU, d'une part, et la restructuration et le recyclage foncier, d'autre part.

Ces actions sur le parc privé permettent tout d'abord de lutter contre l'étalement urbain par la réhabilitation ou le renouvellement des immeubles. Ce sont des outils utiles pour le développement durable des villes.

Désormais c'est également dans le cadre du programme gouvernemental « Action Cœur de Ville » que l'Agence intervient. 222 villes moyennes ont ainsi la possibilité de dynamiser leurs commerces de centre-ville, restaurer les logements et rénover leurs espaces publics.

« Action Cœur de Ville » prévoit 5 milliards d'euros d'aides sur 5 ans, dont 1,2 milliard de l'Anah : 200 millions d'euros pour l'ingénierie et 1 milliard d'aides aux travaux. 70% des 222 villes sélectionnées ont déjà engagé des OPAH. Elles pourront désormais aller plus loin dans leurs actions de réhabilitation de l'habitat en centre ancien. Afin de les accompagner dans ces actions souvent complexes, le conseil d'administration de l'Anah a voté le financement d'un chef de projet en

collectivité dédié au pilotage de ces opérations.

L'Anah intervient également en centre ancien pour faire reculer la vacance et participer ainsi à la redynamisation de ces quartiers en produisant des logements à loyer et charges maîtrisés. Le traitement de la vacance des logements est un des axes principaux du plan quinquennal « Pour le Logement d'Abord » destiné à lutter contre le sans-abrisme, en favorisant, entre autres, une mobilisation accrue du parc privé à destination d'un public en très grande précarité sociale et économique.

L'Anah, par son expertise et ses outils destinés aux propriétaires bailleurs privés (subventions, primes, accompagnement en ingénierie), facilite la production d'un parc locatif décent à loyer abordable, pour les personnes mal logées ou en difficulté. Notre objectif cible est de 5 000 logements par an mobilisés au profit des dispositifs d'intermédiation locative, « social » et « très social ».

Enfin, l'Anah vient de se voir confier le pilotage du plan « Initiative Copropriétés ». Ce plan est d'une ampleur inédite : près de 3 milliards sur 10 ans auxquels s'adjoignent les compétences de l'Anah, l'ANRU, la Banque des Territoires, Action Logement, et Procvivis. C'est un plan opérationnel, territorialisé et concerté avec les élus : il propose une offre à la carte

aux collectivités locales qui tient compte de leurs difficultés à transformer, redresser, prévenir la dégradation des copropriétés de leur territoire. 14 territoires sont d'ores et déjà engagés dans ce nouveau mode de faire.

[Le Mouvement SOLIHA, Solidaires pour l'habitat, en lien avec l'Agence, accompagne des milliers de personnes modestes dans leur projet d'amélioration de l'habitat ainsi que des centaines de collectivités territoriales dans leur projet de revitalisation de centre-ville. Sur ces deux thématiques, pouvez-vous nous préciser vos attentes à l'égard de nos équipes ?](#)

Les objectifs ambitieux de l'Agence ne pourront être atteints que grâce à la mobilisation de son réseau et, tout particulièrement, de son partenaire historique, le Mouvement SOLIHA.

La relation de confiance qui s'est tissée au fil des ans entre ces deux entités est un gage de résultats mais également d'exigence dans l'amélioration continue du service rendu aux bénéficiaires des aides, et surtout, aux ménages les plus modestes pour lesquels un accompagnement des plus soutenus doit être apporté. Chaque fois que nous emportons la décision de ces ménages de faire des travaux nécessaires, nous œuvrons à leur donner un « nouveau

départ » et à retrouver des conditions de vie dignes.

SOLIHA peut être porteur d'initiatives et d'innovations pour proposer de nouveaux outils d'ingénierie qui viendront s'adosser aux services dématérialisés développés par l'Agence.

Par ailleurs, la mobilisation des adhérents du Mouvement SOLIHA est importante pour que l'Anah puisse développer fructueusement ses compétence en conduite d'opérations de requalification de centres anciens (Action Cœur de Ville), des copropriétés dégradées (Plan Initiative copropriétés) ou de projets d'accès au logement (Plan Logement d'Abord, remise sur le marché de logements vacants, lutte contre l'habitat indigne). L'expérience du Mouvement SOLIHA pour accompagner et mettre en œuvre ces nouveaux projets est essentielle.